

Direction des Etudes des  
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD**  
décembre 2015

Les accidents et maladies  
professionnelles  
du régime des non-salariés agricoles  
en 2014

# Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles Régime des non-salariés agricoles Année 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

**Directeur de la publication :**

Alain PELC

[pelc.alain@ccmsa.msa.fr](mailto:pelc.alain@ccmsa.msa.fr)

Département "Retraite-Famille-Observatoire  
des risques professionnels agricoles (ORPA)  
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

[sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr](mailto:sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr)

Réalisé par :

Michèle BONNET

[bonnet.michele@ccmsa.msa.fr](mailto:bonnet.michele@ccmsa.msa.fr)

Katell GORVAN

[gorvan.katell@ccmsa.msa.fr](mailto:gorvan.katell@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Mise en forme : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Mireille MEDELICE

[Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr](mailto:Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr)

## Sommaire

Sources de données .....	5
Le champ de la population .....	5
Données présentées .....	6
Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité Année 2014.....	7
1. Les nouveaux ATMP sont en baisse de - 0,5% .....	7
2. 71,3 % des accidents du travail et maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé.....	7
3. Les nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole diminuent de - 16,4 %.....	7
4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation agricole est en hausse de + 7,1 %.....	8
Définitions .....	11
Sigles cités : .....	11
Annexe .....	12

## Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés, année 2014 .....	9
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité, année 2014 .....	9
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité, année 2014 .....	10
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, année 2014 .....	10

Télécharger les données au format Excel : 

# Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

## Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

### Année 2014

---

---

#### Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du groupement des assureurs agricoles APRIA/RSA figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au mois d'avril 2015.

#### **ATTENTION**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la MSA a repris l'intégralité de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA, pour les adhérents ayant fait le choix de s'affilier auprès d'un organisme assureur hors MSA.

Cette reprise des dossiers APRIA/RSA, par la MSA, a perturbé le suivi des données statistiques et certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

#### Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des Exploitants Agricoles (Atexa) de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

## Données présentées

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Télécharger les données au format Excel : 

## **Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité Année 2014**

---

En 2014, le nombre de déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) concernant les non-salariés agricoles est de 23 428, en baisse de - 8,5 % comparé à 2013.

Plus de 70 % des accidents du travail et maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricole donnent lieu à un arrêt indemnisé. Les accidents et maladies conduisant à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) sont en baisse de - 16,4 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 7,1 %.

### **1. Les nouveaux ATMP sont en baisse de - 8,5%**

Le nombre de non-salariés, tous statuts confondus, en activité en 2014 diminue de - 1,1 % en un an. Les chefs d'exploitation agricole, qui représentent 81,9 % des non-salariés agricoles, présentent une baisse de - 0,9 %. Les aides familiaux et les conjoints sont en net recul de - 7,6 %, mais ils ne représentent que 7,3 % des non-salariés agricoles.

Le nombre de nouveaux ATMP diminue de - 8,5 %, avec 23 428 déclarations. Cette diminution concerne plus particulièrement les cotisants solidaires (- 12,4 %) et les chefs d'exploitations agricoles (- 8,6 %). Pour ces derniers, la baisse des ATMP est importante dans le secteur des travaux forestiers avec - 11,3 %.

En 2014, l'indice de fréquence est de 41 ATMP pour 1 000 assurés, soit trois de moins en un an. C'est le secteur forestier qui présente l'indice de fréquence le plus élevé avec 109 accidents pour 1 000 chefs d'entreprise.

Les accidents du travail représentent 91,1 % des ATMP et leur part augmente de + 1,5 point en un an. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement 8,2 % et 0,7 % des ATMP.

### **2. 71,3 % des accidents du travail et maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé**

En 2014, 71,3 % des ATMP donnent lieu pour la première fois à un paiement d'indemnités journalières (IJ), seuls les chefs d'exploitation agricole pouvant en bénéficier.

Sur les 20 499 accidents du travail des chefs d'exploitations agricoles, 75,8 % donnent lieu à versement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation atteint 87 jours, en hausse de trois jours en un an.

Sur les 1 757 nouveaux cas de maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricole, 59,8 % donnent lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en hausse de + 14,4 points comparé à 2013. La durée moyenne d'indemnisation est de 218 jours, soit 17 jours supplémentaires.

Pour les accidents de trajet, 68,6 % donnent lieu à versement d'IJ : ce pourcentage est en baisse de - 14,1 points par rapport à 2013. La durée moyenne d'indemnisation est de 184 jours.

### **3. Les nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole diminuent de - 16,4 %**

En 2014, tous types d'ATMP confondus, 2 612 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les chefs d'exploitation agricole, essentiellement ceux des secteurs « cultures et élevages » qui regroupent le plus de chefs d'exploitation. En comparaison avec 2013, le nombre de nouvelles IPP est en baisse de - 16,4 %.

Les victimes d'accidents du travail ont bénéficié de 2 173 nouvelles attributions d'IPP, en diminution de - 16,6 % en un an. Le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points augmente avec + 8,0 % de reconnaissances.

Le nombre d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle diminue de - 19,2 %. En revanche, le nombre d'IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution de rentes est en augmentation de + 13,9 % en un an.

Ces évolutions sont en partie liées à la reprise au 1<sup>er</sup> juillet 2014, par la MSA, de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA.

#### **4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation agricole est en hausse de + 7,1 %**

En 2014, les dépenses d'ATMP des chefs d'exploitation agricole atteignent 78 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rente de victime). Elles progressent de + 7,1 % en un an.

Cette hausse, imputable en grande partie au poste des rentes de victime (+ 16,0 %), a des raisons techniques : la reprise de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA avec des modalités de paiement des rentes mensuelles différentes selon les assureurs (MSA ou APRIA).

Les indemnités journalières représentent les dépenses les plus importantes, avec 53,2 % du total des prestations, devant les rentes de victime (25,1 %) et les soins de santé (21,7 %). Sur un an, la part des rentes de victimes augmente de + 1,9 point dans le total des prestations. La part des indemnités journalières diminue de - 0,3 point et celle des soins de santé de - 1,7 point.

Les accidents du travail représentent 84,8 % du total des prestations versées, suivis par les maladies professionnelles (13,3 %) et les accidents de trajet (1,9 %).

Télécharger les données au format Excel : 

## Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2014

**Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés, année 2014**

	Nombre de non-salariés	Nombre d'AT/MP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>						
Cultures et élevages	430 834	19 850	46,1	91,2 %	0,7 %	8,1 %
Travaux forestiers	5 716	622	108,8	94,2%	0,8%	5,0 %
Activités diverses	30 174	1 943	64,4	93,0 %	1,2 %	5,8 %
s/total secteurs (exploitants)	466 724	22 415	48,0	91,5%	0,7%	7,8%
<b>Autres statuts (hors solidaires)</b>						
s/total tous secteurs	41 575	809	19,5	82,0 %	0,9 %	17,2 %
<b>Tous statuts (hors solidaires)</b>						
Tous secteurs	508 299	23 286	45,8	90,9 %	0,7 %	8,1 %
Solidaires	61 319	204	3,3	89,2 %	2,0 %	8,8 %
<b>ENSEMBLE (Tous statuts)</b>						
Tous secteurs	569 618	23 428	41,1	91,1 %	0,7 %	8,2 %

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	- 1,1 %	- 8,5 %	- 3,30	1,46	- 0,02	-1,44

Source : MSA

**Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité, année 2014**

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>									
Cultures et élevages	18 106	75,6 %	86,3	131	71,8 %	176,1	1 613	59,1 %	214,4
Autres activités	2 393	77,5 %	91,8	28	53,6 %	236,5	144	66,7 %	256,7
Tous secteurs	20 499	75,8 %	87,0	159	68,6 %	184,4	1 757	59,8 %	218,3

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>									
Cultures et élevages	- 7,3 %	5,93	3,86	- 9,0 %	- 15,05	41,76	- 22,4 %	13,16	17,08
Autres activités	- 5,3 %	5,93	0,41	- 20,0 %	- 12,14	116,92	- 37,1 %	26,49	12,13
Tous secteurs	- 7,0 %	5,93	3,46	- 11,2 %	- 14,13	52,36	- 23,9 %	14,35	16,80

Source : MSA

**Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité, année 2014**

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>							
Cultures et élevages	2 341	1 954	412	35	11	352	117
Autres activités	271	219	59	s	s	52	14
<b>Tous secteurs</b>	<b>2 612</b>	<b>2 173</b>	<b>471</b>	<b>35</b>	<b>11</b>	<b>404</b>	<b>131</b>
<b>Evolution période comparable année précédente (N/N-1)</b>							
	<b>Evolution en %</b>						
<b>Tous secteurs</b>	<b>-16,4%</b>	<b>-16,6%</b>	<b>8,0%</b>	<b>58,3%</b>	<b>300,0%</b>	<b>-19,2%</b>	<b>13,9%</b>

Source : MSA

**Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, année 2014**

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
<b>Chefs d'exploitations agricoles</b>							
Cultures et élevages	68 143 463 €	21,4 %	53,3 %	25,3%	84,5 %	1,9 %	13,6 %
Autres activités	9 836 119 €	23,6 %	52,7 %	23,7 %	87,2 %	1,9 %	10,9 %
<b>Tous secteurs</b>	<b>77 979 582 €</b>	<b>21,7 %</b>	<b>53,2 %</b>	<b>25,1 %</b>	<b>84,8%</b>	<b>1,9 %</b>	<b>13,3 %</b>
<b>Evolution période comparable année précédente (N/N-1)</b>							
	<b>Evolution en %</b>	<b>Ecart en points</b>					
<b>Tous secteurs</b>	<b>7,1 %</b>	<b>- 1,66</b>	<b>- 0,27</b>	<b>1,93</b>	<b>- 0,80</b>	<b>0,13</b>	<b>0,66</b>

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

## Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

### Sigles cités :

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders	: Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

## Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**  
*Codes risques* → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- **TRAVAUX FORESTIERS**  
*Codes risques* → 06 ; 21 ; 22
- **ACTIVITES DIVERSES**  
*Codes risques* → 17 ; 23 ; 24 ; 25

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore